

- Il a été procédé à l'achat de matériel de sport (ballons, cerceaux, plots etc.) et de petit matériel (jeux de société, feutres etc.) pour mieux équiper l'école primaire Jean Moulin.
- Le transformateur « électricité » endommagé au lieu-dit la Perrée aux Naux sera remplacé fin janvier 2024.
- Le Comité Municipal des Jeunes (CMJ) nouvellement créé, s'est réuni afin de faire connaissance et de créer un premier échange quant aux futurs projets. Le CMJ participera à la cérémonie du 11 novembre.

Compte-rendu du 20 octobre 2023

Présents : 14/14

- La Commune souhaite, conformément aux dispositions actées dans le PLU, réaliser un projet d'aménagement d'une zone d'habitat. Le site appelé « Le Haut Vivier » se positionne en proximité immédiate du centre-bourg et couvre une superficie d'environ 5 hectares. Le périmètre défini comprend le foncier communal et des parcelles appartenant à des propriétaires privés.
- Au regard de la complexité de l'aménagement, des montants financiers et de la durée de cette opération, il est proposé que la collectivité transfère la réalisation de l'opération ainsi que son risque économique à un concessionnaire (aménageur). Elle pourrait ainsi être concédée à un aménageur fort d'une expérience dans ce type d'opération et qui sera en capacité d'investir dans un tel projet.
- Le candidat proposera un aménagement exclusivement sur le périmètre de l'OAP, sachant que la première phase de l'opération ne devra être réalisée que sur les propriétés de la commune.
- L'opération proposera trois phases de viabilisation afin d'éviter un afflux d'habitants trop important pouvant générer des difficultés dans les services publics communaux (notamment les écoles).
- Il est procédé à l'élection de la Commission de Concession chargée d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire : Présidente : Sylvie TESSIER ; Membres titulaires : Joël BADILLER, David MOREAU, Jérémy GATILLON ; Membres suppléants : Julie BOURCY, Thierry HÉBERT, Nicolas TAILLANDIER.
- Le nombre d'enfants prenant le bus rue de Villandry au niveau du rond-point des Colasdières étant important, il est proposé de mettre en place un abribus. Il va être procédé à l'acquisition d'une bande de terrain pour une installation sécurisée.



Mairie

1 place Adolphe LANGLOIS
37130 Lignières-de-Touraine
Tél. 02 47 96 72 13
mairie@lignieresdetouraine.fr
lignieresdetouraine.fr

Novembre 2023 - N° 86



Octobre rose - Novembre bleu

Merci à tous pour cet élan de générosité et de bienveillance ! La cagnotte (213 €) sera très prochainement remise à l'association CANCEN du CHU de Tours. Bravo aux artistes : Mika, Elseline, Rickette, Jean-Yves, Léa et Eva pour l'animation musicale.

Quoi de neuf ?
à Lignières...

Comptes-rendus des Conseils municipaux

Compte-rendu du 12 septembre 2023

Présents : 11/14

- Suite à des dégradations par des véhicules dans le centre-bourg, des panneaux signalétiques et du mobilier urbain vont prochainement être remplacés.
- Il est demandé la création d'une bande pavée sur le côté droit de l'arrêt de bus situé rue de Langeais afin d'en faciliter l'accès par les piétons.
- Une demande d'installation d'un miroir au niveau du carrefour de la rue de Villandry et de la route du Plessis va être faite auprès du Service Territorial Départemental du Sud-Ouest.
- Le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire prévoit le balisage de l'itinéraire équestre Route Européenne d'Artagnan.
- Un terrain de pétanque a été créé dernièrement à côté du city stade.
- La mise en conformité électrique à l'école Jean Moulin a été réalisée durant l'été. Par ailleurs dans la cour de récréation, les réseaux souterrains étaient menacés par les racines d'un arbre ; ce dernier a donc été abattu et une surface de calcaire a été mise en place avec l'installation de tables, de bancs et de voilages.
- Suite aux exercices incendie réalisés en début d'année scolaire, il est nécessaire de procéder au changement d'un bloc de secours à l'école maternelle.
- Le monnayeur défectueux de la borne sur l'aire de camping-car a été remplacé.
- Les travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments accueillant du public sont en cours. Deux rampes vont ainsi être créées pour accéder aux sanitaires du stade.
- Dans le cadre du concours des maisons fleuries 2023, les participants sont invités au prochain Repas des Aînés. L'annonce des résultats et la remise des prix pourront se faire lors de ce temps convivial.
- Julie BOURCY et Angélique BOIZIAU, conseillères municipales, accompagneront les enfants du Comité Municipal des Jeunes (CMJ). Une cérémonie dédiée à leurs investissements dans la vie communale sera organisée le 11 novembre prochain à l'issue de la commémoration.

- Dans le cadre de la Semaine bleue du 2 au 6 octobre 2023, les enfants scolarisés sont invités à partager un repas au restaurant scolaire Jean Moulin avec leurs grands-parents le mercredi 4 octobre 2023 (après inscription). Par ailleurs, un temps de dictée réunira les élèves de l'école primaire et les membres du Club Plaisir de Vivre au foyer rural le jeudi 5 octobre 2023. Enfin, l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) propose une après-midi autour de jeux de société également au foyer rural le vendredi 6 octobre 2023.

Compte-rendu du 13 octobre 2023

Présents : 12/14

- La parcelle cadastrée ZC 184 d'une superficie de 8 053 m² est située entre le city stade et la route départementale 57 en direction de Langeais. Son acquisition permettrait à l'avenir de relier la zone du city stade à la Route Départementale 57 et de poursuivre l'aménagement de l'aire de loisirs des Marais. Le prix est fixé à 5 700 € sachant que le propriétaire s'engage à défricher le terrain avant signature.
- La parcelle cadastrée AE 840 d'une superficie de 270 m² jouxte le chemin rural n°49 au lieudit *Le Plessis*. Afin d'élargir le chemin à moyen terme, il est proposé l'acquisition d'une bande d'environ 1.5 mètre de large et 26 mètres de long, soit 39 m². Le prix sera fixé selon la délibération n°05-2023 du 20 janvier 2023 fixant la tarification pour les achats de bandes de terrain par la commune dans le cadre d'alignements à 15 € par m² en zone UV du Plan Local d'Urbanisme.
- Un audit énergétique du foyer rural va être réalisé afin de prévoir de futurs travaux en termes d'économies d'énergies et de réaliser les demandes de subventions. Deux cabinets d'études ont déposé une offre répondant au cahier des charges. L'analyse conjointe avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) des offres est présentée aux membres du conseil municipal. C'est l'entreprise BSE pour un montant de 3 683 € HT qui est retenue.
- Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la CCTVI a décidé de venir en appui de ses communes membres par un dispositif d'attribution de fonds de concours généraux. Il est donc demandé le fond de l'année 2022 pour un montant de 11 838 € et celui de 2023 pour un montant de 23 576 € dans le cadre du projet de requalification du centre bourg.